

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Entretien

Benjamin English

« On respecte toutes les règles de la médiation et de l'arbitrage »

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

Page 6

■ Éclairage

Olivia Dufour

Loi Pacte : le diable est dans les détails... déontologiques

DOCTRINE

Page 9

■ Comptabilité

Kada Meghraoui

Testez vos connaissances sur la loi Pacte

Page 12

■ Immobilier

Patrice Battistini

Les mesures relatives à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme portant sur les projets nécessaires aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sont précisées

CULTURE

Page 15

■ Du droit dans les arts

Emmanuelle Saulnier-Cassia

« Un ennemi du peuple » qui pense un temps « avoir le droit » pour lui

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

ACTUALITÉ Éclairage



Loi Pacte : le diable est dans les détails... déontologiques ^{145f8}

Olivia DUFOUR

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi *Pacte*, a été publiée au Journal officiel le 23 mai. L'un des volets du texte constitue un véritable séisme pour la profession d'audit dont nul ne semble encore mesurer l'étendue exacte, y compris sur la profession d'avocat. Explications.

D'abord, ils ont refusé d'y croire. C'était lors des 30^e Assises de la profession de commissaires aux comptes en novembre 2017, Nicole Belloubet fraîchement installée au ministère de la Justice avait annoncé lors de son discours la remontée des seuils d'audit obligatoire et précisé que le *statu quo* n'était pas une option. Mais la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) à l'époque n'avait voulu voir dans cette déclaration que l'annonce d'une simple réflexion. La publication en mars 2018 du rapport de l'Inspection générale des finances (La certification légale des comptes des petites entreprises françaises, IGF mars 2018) avait constitué une première alerte. On y écrivait que les commissaires aux comptes étaient inutiles dans les PME. À l'examen, les comptes n'étaient pas plus fiables quand ils étaient audités, le taux de fraude fiscale pas inférieur, ni le taux de défaillance assurait les auteurs. Le rapport invoquait même le faible nombre de réserves dans les comptes des PME comme démons-

tration ultime de l'inutilité des auditeurs. La rigueur du raisonnement le cédait à l'évidence à l'objectif politique : il y a encore moins de réserves dans les comptes du CAC 40 et pourtant nul ne songe à en conclure que l'audit légal de leurs comptes est sans intérêt. En réalité, la décision de remonter les seuils d'audit était déjà actée.

■ Une perte de 800 millions de chiffre d'affaires

Et c'est donc sans surprise que lors de la publication du projet de loi *Pacte* on a pu lire que le seuil d'audit obligatoire était remonté au niveau européen, soit à 8 millions d'euros de chiffre d'affaires au lieu de 3 millions (pour simplifier car en réalité il y avait beaucoup de seuils différents notamment en fonction des formes sociales).

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34